

Demande de location de la salle du Moyen-Âge sise Cité Vieusseux 9

Le formulaire devra être rempli lisiblement

SOCIETE :

Nom : **Prénom** :
Valablement et personnellement représentée par (personne physique, majeure et domiciliée en Suisse,
case postale non admise)

Domicile : **N° postal** :

Localité : **Date de naissance** :

Tél. privé : **Professionnel** :

N° portable : **Courriel** :

RC Police N° : **Assurance** :
Une attestation de la police doit être jointe à la présente demande avec copie du paiement

Thème précis de l'occupation :
Une lettre explicite décrivant le but exact de l'occupation pourrait être demandée

Nombre de personnes :

Une caution de CHF 300.-- (trois cents francs) sera versée, en liquide, avant la remise du badge, ainsi que la copie du justificatif de paiement de la totalité de la location. La caution sera restituée, en liquide, dans le courant de la semaine qui suit la location selon l'état des lieux (dégâts constatés) et pour autant qu'aucune plainte de voisinage n'ait été déposée auprès de la Société Coopérative d'Habitation Genève (SCHG) ou du Groupement des Intérêts de Vieusseux-Villars-Franchises (GIVVF).

Vaisselle (service pour 80 personnes) **OUI / NON**

Equipement multimédia **OUI / NON**

Caution **CHF** **300.--**

Prix de la location de la salle **CHF**

Soit au TOTAL **CHF**

Jours et date(s) de la location :

Horaire de l'événement :

Souhait horaire (préparation & rangement compris) :

Pour information, prestations facturées directement par l'entreprise de nettoyage

Maison de nettoyage	OUI / NON	CHF 200.--	(du lundi au samedi)
		CHF 350.--	(dimanche & jours fériés)
Tout surplus sera facturé en sus		CHF 40.-- / h	(du lundi au samedi)
Tout surplus sera facturé en sus		CHF 60.-- / h	(dimanche & jours fériés)

Contact : Monsieur da Mota 078 892 21 31

./ ..

Seule la personne désignée ci-dessus est autorisée à être en possession du badge. Elle doit être **présente** dans la salle lors de la soirée. La location n'est pas transmissible à une tierce personne.

Après utilisation, les locaux, le patio, la voie souterraine, les cendriers extérieurs et les alentours devront être remis en parfait état, nettoyage compris. Le mobilier et le matériel utilisés seront rangés aux emplacements où ils ont été trouvés.

**Pour des raisons impératives de sécurité la capacité de la salle est de :
Soixante places assises ou cent debout.**

Le signataire de la présente formule a pris connaissance du règlement de l'utilisation de la salle et s'engage personnellement (en son nom propre) :

- *A le respecter et à le faire respecter par toutes personnes fréquentant la salle;*
- *A honorer les frais relatifs à la location;*
- *Déclare avoir été informé de sa responsabilité vis-à-vis du matériel mis à disposition (sonore, visuel, électroménager et autres) et s'engage à le rendre en parfait état.*

Tout manquement à ces obligations (non-respect de l'horaire, des locaux après location, du nettoyage, de fumée et l'utilisation de confettis, etc.) entraînera le non-remboursement de la caution en partie ou dans sa totalité suivant la transgression.

La demande de location doit être retournée à la SCHG au plus tard 6 semaines avant la date d'occupation. Pour tout litige pouvant survenir dans l'interprétation ou l'application des dispositions de location, les parties conviennent de s'en remettre à la compétence des tribunaux ordinaires genevois, sous réserve d'un recours au Tribunal Fédéral.

Pour ne pas perturber la quiétude des voisins, dès 22h00 :

- la musique ne doit pas être audible à l'extérieur de la salle,
- les vasistas et l'accès sur le patio doivent demeurer fermés,
- les personnes voulant fumer ou quitter la soirée doivent passer par la porte donnant accès à la voie souterraine,
- la location ne doit pas excéder 02h00 du matin.

En cas de nuisances sonores les locataires des immeubles des alentours peuvent faire appel à GPA Guardian Protection SA au 022 707 94 00, société mandatée par notre coopérative lors d'incivilités dans la cité, service qui sera facturé à l'utilisateur.

Signature « Bon pour accord » avec acceptation du règlement ci-joint.

Genève, le Signature :

